



## LOISIR. Les pêcheurs à pied de la côte de Jade font le point sur la nouvelle loi Coquillage : prendre soin de la ressource

Un an et demi après la mise en place de la nouvelle réglementation concernant la pêche à pied des coquillages, l'association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade (APPCJ) a souhaité faire le point lors d'une réunion organisée à La Bernerie-en-Retz samedi dernier.

### « Plan bars » européen

Cette rencontre fut l'occasion de rappeler les quantités maximales autorisées pour les différentes espèces de coquillages, ainsi que les engins utilisables. Landry



Un chèque de 500 € a été remis à la SNSM de Pornic.

Métriau, le président de l'association, a également abordé l'affaire de la pêche illégale des coques par des

professionnels en septembre dernier, à La Plaine-sur-Mer. Concernant la pêche en mer, grâce à la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer à laquelle l'APPCJ est affiliée, le plan de gestion adopté par le Parlement européen prévoit d'inclure l'ensemble des stocks de bars nord et sud et la mise en place de mesures de gestion concernant la pêche récréative. Lors de cette réunion, et comme chaque année depuis dix ans, un chèque de 500 € a été remis à la SNSM de Pornic.